

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour la reprise de matériel de jardin appartenant à la DLI METZ par l'établissement HENNEQUIN sont fixés conformément à l'annexe jointe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de la direction et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 8 mars 2022

Pour le Président et par délégation
la Secrétaire Générale

Pierre MUTZENHARDT
Frédérique Hinsberger

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

10 MARS 2022



Metz le : 23/11/2021

ETS HENNEQUIN

Groupe CAL
20 rue des Potiers d'Étain
57070 METZ

03 87 76 96 96

UNIVERSITE DE LORRAINE
MR LAURINI

Offre de reprise : SP20201902-3 actualisée le 23/11/21

Monsieur,

Suite à votre demande pour diverses reprises de matériel, nous avons le plaisir de vous adresser notre proposition :

- X - 1 Tondeuse JD C43 année 2011
- X - 1 Autoportée Crossjet
- X - 1 Kiwa
- X - 1 Tondeuse JD R47KB année 2011
- X - 1 Broyeur Zanon
- 1 Citerne 1000 L en acier sur essieu
- X - 1 Tondeuse Frontale Pro JD 1435
- + Tondeuse FLYMO.

41.67 HT €	X
1050.00 HT €	X
41.67 HT €	X
66.66 HT €	X
400.00 HT €	X
500.00 HT €	X
3000.00 HT €	X

*rapporté à
Hennequin
les 19 et 20/11/21*

Compteur d'heures JD 1435 : 3999H au 23/11/21

Compteur d'heures Crossjet : 163 H au 23/11/21

Montant total des reprises : 5 100.00 HT €
Soit 6 120.00 TTC

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

Sandrine PAULET
Technico-Commerciale Espaces Verts Professionnels
Tel : 06 85 12 39 36

BON POUR ACCORD DE COMMANDE LE
SIGNATURE